

## RÈGLEMENT N° 2012-236

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de permettre la mise en place d'une déchetterie et d'un centre pour les résidus domestiques dangereux (RDD) à proximité du Complexe des travaux publics de la Ville de Sept-Îles;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gervais Gagné pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 13 février 2012;

#### **POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation publique et communautaire et ce, à même une aire d'affectation conservation et d'une aire d'affectation commercialo-industrielle.
4. Ladite aire d'affectation publique et communautaire est agrandie par l'ajout d'une bande de terrain de profondeur variable, s'étendant jusqu'à une distance de 15 mètres de la ligne des hautes eaux naturelles de la rivière du Poste et ce, pour l'ensemble du lot connu et désigné comme étant le lot 3 213 936 du cadastre du Québec;

Ladite aire est également agrandie par l'ajout d'une bande de terrain de 50 mètres de largeur située au nord du lot 3 213 936.

5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 janvier 2012
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 18 janvier 2012
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 8 février 2012
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 13 février 2012
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 27 février 2012
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 22 mars 2012
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 11 avril 2012
  - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 11 avril 2012
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 mars 2012

**Règlement n° 2012-236 (suite)**

(Signé) Serge Lévesque, maire

(Signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière

ANNEXE A

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

